

Question présentée par le député :

M. Raymond Wicky

Date de dépôt : 13 mai 2019

Question écrite urgente

Encore un passage en force ?

Quelle considération le Conseil d'Etat a-t-il pour les communes ? Comment entend-il respecter la constitution qui consacre le principe de la consultation obligatoire des entités locales, lorsque celles-ci sont concernées ?

Au printemps 2018 déjà, le Conseil d'Etat – par l'entremise du DIP – tentait d'imposer son règlement sur les bâtiments scolaires. La conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta avait en effet menti aux communes en leur annonçant lors de l'assemblée générale de l'ACG que le Conseil d'Etat les consultait avant de décider, alors qu'elle avait fait passer le matin même le règlement en question en séance du Conseil d'Etat.

Au printemps 2019, le Conseil d'Etat semble vouloir rééditer la méthode du passage en force, avec l'introduction par l'OCIRT d'usages délirants en matière de petite enfance. En effet, l'OCIRT a récemment convoqué les magistrats communaux pour leur signifier le passage des auxiliaires de crèche de 1500 F à 3500 F mensuels, sur le modèle de la Ville de Genève, renchérissant la place en crèche de quelque 4000 F !

Mes questions sont donc simples :

- 1. Le Conseil d'Etat compte-t-il passer à nouveau par des mensonges, pressions et coups de force pour imposer ses vues ?***
- 2. Le département chargé des communes a-t-il été consulté par le département de tutelle de l'OCIRT ? Idem pour le CE ?***
- 3. Pourquoi les communes – via l'ACG et individuellement – n'ont-elles pas eu l'honneur d'une consultation en bonne et due forme, voire d'un contact de la part du conseiller d'Etat Mauro Poggia ?***

4. *Ce dernier a-t-il évalué les incidences de la décision de l'OCIRT, y compris pour les crèches d'établissements publics (quid de celle des HUG, en particulier) ? Peut-il nous donner copie du rapport afférent ?*
5. *Au vu des questions qui précèdent, le Conseil d'Etat compte-t-il surseoir à la décision précipitée de l'OCIRT ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié des réponses qu'il apportera à la présente.